# **PERMIS AM (formation BSR)**

**TARIF TTC : 290 €** 

## <u>DEROULEMENT DE LA FORMATION</u> :

- 2h de théorie,
- 2h plateau (hors circulation),
- 3h de circulation,
- 1h de sensibilisation aux risques routiers.

#### **INFORMATIONS PRATIQUES:**

Le permis AM permet de conduire dès l'âge de 14 ans révolus un cyclomoteur d'une cylindrée de50 cm3 maximum ou d'une puissance maximale de 4 kW (voiturettes ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50 cm3)

#### **EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES:**

- Une paire de gants aux normes CE,
- Un casque aux normes CE de moins de 5 ans avec 4 bandes réfléchissantes,
- Une paire de chaussures montantes (pour protéger la malléole)
- Une veste ou un blouson qui se ferme complètement (coupe-vent seul interdit)

#### PIECES A FOURNIR:

- Photocopie d'une carte d'identité, passeport ou titre de séjour (en cours de validité),
- Photocopie d'une pièce d'identité du représentant légal,
- Justificatif de domicile avec attestation d'hébergement,
- 1 photo d'identité norme NF /ANTS / E.PHOTO,
- Attestation ASSR1



Rejoins-nous sur Beaurepaire Conduite Instagram

<u>Mail</u>: beaurepaire-conduite@orange.fr <u>Web</u>: www.beaurepaire-conduite.com <u>Tel</u>: 04 74 79 75 48

Agrément préfecture : E1703800180 Société ICF Initiative Conduite et Formation SASU

# <u>PERMIS AM option quadricycle léger à</u> <u>moteur (voiturette)</u>

**TARIF** : 350 €

# **DEROULEMENT DE LA FORMATION:**

- 2h de théorie en salle,
- 5h en circulation,
- 1h de sensibilisation aux risques routiers.

Heure supplémentaire théorie : 15€ TTC

Heure supplémentaire pratique : 40 € TTC

### **INFORMATIONS PRATIQUES:**

- Toute personne souhaitant conduire un quadricycle léger entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgée d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR 1 OU 2 ou ASR,
- Autorisation parentale pour les mineurs,
- Accessible aux personnes handicapées : besoins spécifiques adaptés,
- Véhicule appartenant à l'auto-école, donc équipé des doubles commandes.

#### ATTENTION:

- Le suivi de cette formation ne vaut pas reconnaissance du suivi de l'option cyclomoteur,
- Sont dispensés :
  - ✓ Les personnes nées avant le 01/01/1988,
  - ✓ Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).



Rejoins-nous sur Beaurepaire Conduite Instagram

<u>Mail</u>: beaurepaire-conduite@orange.fr <u>Web</u>: www.beaurepaire-conduite.com <u>Tel</u>: 04 74 79 75 48

Agrément préfecture : E1703800180 Société ICF Initiative Conduite et Formation SASU